GÉOGUYANE (GÉOGUYANE)

Parcelle ONF Classement officiel (service WFS)

Métadonnées
|
Métadonnées (XML)

|

Titre	Parcelle ONF Classement officiel (service WFS)
Date	2020-02-20
Type de date	Création
Date	2015-12-31T00:00:00
Type de date	Publication
Résumé	Service WFS - Il s'agit, lorsqu'il est renseigné, du classement en séries opposable aux tiers (champ CLASS_OFFI). La précision de la source de l'arrêté est mentionnée dans le champ TYPE_OFFI, afin de savoir s'il s'agit du classement de la DRA de 2010 ou bien d'un classement actualisé dans le cadre de l'aménagement forestier. Le parcellaire forestier est classé par différentes catégories (champ : CLASS_OFFI) Les SIE, PPGM, les parcelles de productions de bois, les parcelles d'Intérêt Écologique, les parcelles en réserve naturelle, les parcelles à droits d'usage et les parcelles à définir dans le cadre de l'aménagement. Voici ci-dessous les principaux classements définis : Les SIE (série d'Intérêt Ecologique) sont des parcelles classées dans le but de protéger des zones identifiées contenant des espèces protégées et des habitats patrimoniaux reconnus et plus généralement de préserver un maximum d'habitats selon la répartition des différentes unités géomorphologiques. L'exploitation forestière et l'établissement de carrières sont interdites dans ces parcelles, l'exploitation minière est autorisée sous contraintes (zone 2 du SDOM). Les PPGM (Protection Physique et Générale des Milieux et des paysages) sont des parcelles classées dans le but de : - protéger les zones de captages d'eau potable et les têtes des bassins versants des criques concernées ; - protection des berges des principaux fleuves pour lutter contre l'érosion ; - protection des zones de fortes pentes (érosion) ; - protection des paysages (intérêts touristiques) ; - continuum écologique pour maintenir l'aspect fonctionnel des habitats préservés ; - usages traditionnels par les communautés riveraines (chasse, pêche, cueillette, récolte de bois) - contribution au réseau d'aires protégées. L'exploitation forestière et l'établissement de carrières sont interdites, l'activité minière est autorisée sous contraintes (zone 2 du SDOM) Les zones en production de bois sont les parcelles ou le bois est ou sera exploité, Les parcelles en Réserve Naturelle, Les parcelles en zone de droits d'usage, Les parcelles à définir dans le cadre de l'aménagement forestier.
Type de service	download
Version du type de service	-- Version du service WFS --
Type de couplage	Reserré
Code	https://www.geoguyane.fr/geonetwork/srv/0fa88376-93b6-4681-be6a-559224a436d2

Type de ressource	Service

Ressource en ligne

Adresse Internet	https://datacarto.geoguyane.fr/wfs/0fa88376-93b6-4681-be6a-559224a436d2?service=WFS&request=GetCapabilities
Protocole	OGC:WFS-1.0.0-http-get-capabilities

Contact pour la ressource

Nom de la personne	Pôle SIG
Nom de l'organisation	ONF Guyane
Rôle	Point de contact

Mot Clé

Mot Clé	GUYANE
Type de mot clé	Localisation
Mot Clé	Usage des sols
Mot Clé	Parcelles cadastrales
Mot Clé	Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
Type de mot clé	Thème

Etendue

Description	GUYANE
Description	GUYANE

Emprise géographique

Ouest	-54.586
Est	-51.165
Sud	2.114
Nord	6.159
Ouest	-54.569
Est	-51.156
Sud	2.138
Nord	6.153

Contraintes sur la ressource

Limitation d'utilisation	Aucune condition ne s’applique
Restrictions de manipulation	Non classifié
Identifiant de la fiche	0fa88376-93b6-4681-be6a-559224a436d2
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8

Contact

Nom de la personne	Ruelle Boris
Nom de l'organisation	AUDeG - Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
Rôle	Point de contact
Date des métadonnées	2020-12-17T10:34:40